

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°134/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante – BP 30214 – 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 46
Membres votants : 50

L'an Deux mille vingt-six, le mardi 16 Juin à 17h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI POLLEUX, POIRET, LEPOIX, STEFANCZYK, HAFIAN, LEBRUN, DIRUY, CALAIS, SOUILLARD, DE ALMEIDA, DECERF, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, MAUGER, PHILIPPE, DALLERY (suppléant commune Havernas), FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, POIRE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ, LEBLANC.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes PELTOT, PADE, DORION,
Mrs DETOURNE, COLOMBEL, ROHAUT, LOUETTE

Pouvoirs :

Mr DETOURNE donne pouvoir à Mme POIRET
Mme PELTOT donne pouvoir à Mme BENEDINI POLLEUX
Mme PADE donne pouvoir à Mr TIRMARCHE
Mr LOUETTE donne pouvoir à M DELASSUS

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : Acquisition d'une licence IV

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil communautaire que la communauté de communes souhaite acquérir une licence de débit de boissons de 4e catégorie (« licence IV ») afin de développer les services proposés par la Maison du Tourisme Nièvre et Somme en proposant à la vente en consommation sur place de bières locales. Bien qu'une licence III suffise techniquement, la situation du quota (1 débit pour 450 habitants) impose le rachat d'une licence existante sur la commune de Picquigny.

Il est rappelé que cette acquisition s'inscrit dans une démarche de développement local.

La licence IV appartenant actuellement à Monsieur Francis BECU, ancien propriétaire du bar PMU le Terminus, situé 128 rue du 60^{ième} RI à Picquigny (80310), est proposée à la vente pour un montant de 5 000 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les dispositions relatives aux débits de boissons ;

Considérant l'intérêt communautaire attaché au maintien et au développement d'une activité de débit de boissons sur le territoire ;

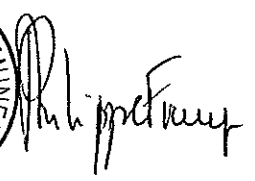
Considérant l'opportunité d'acquérir cette licence IV ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 47 voix Pour, 2 voix Contre : Mr WALIGORA (LANCHES ST HILAIRE), Mme LEMAIRE (SOUES), 1 abstention : Mme HAFIAN (CANAPLES),

- APPROUVE l'acquisition d'une licence IV auprès de Monsieur Francis BECU pour un montant de 5 000 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités administratives liées au transfert et à l'exploitation éventuelle de cette licence.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 juin 2026 et de sa publication le 23 juin 2026.

